

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/11/2011

Réception par le Prefet : 15/11/2011

Publication : 16/11/2011



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2011-11-3-7

Séance du mercredi 9 novembre 2011

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE FINANCEMENT D'UNE NAVETTE DE NOËL DE L'ECOMUSEE TRANSPORTS COLLECTIFS CONTRATS TERRITOIRES DE VIE REGION ALSACE MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2010-3-5-2 du 5 novembre 2010 relative notamment à l'approbation du Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne,
- VU la délibération n° CG-2010-4-3-9 du 7 décembre 2010 relative au vote du Budget Primitif 2011,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve la prise en charge financière de cette navette dans le cadre du marché de transport de la ligne régulière 454 LINTHAL - GUEBWILLER - MULHOUSE, estimée à 8 000 €. Les crédits correspondants sont à prélever sur le programme A 691, chapitre 011, nature 6245, fonction 81 (enveloppe Frais de transport de personnes). La participation effective du Conseil Général à cette navette, après déduction des diverses subventions prévisionnelles (soit 4 800 €) et des recettes d'exploitation prévisionnelles (estimées à 400,00 €), s'élèverait à 2 800,00 €,
- approuve la participation de la Région ALSACE à hauteur de 17,50 %, soit un montant prévisionnel de 1 400,00 € à imputer sur le programme A 691, chapitre 74, nature 7472, fonction 81,
- approuve la participation prévisionnelle de la Communauté d'Agglomération de MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION à hauteur de 17,50 %, soit un montant prévisionnel de 1 400,00 € à imputer sur le programme A 691, chapitre 74, nature 7474, fonction 81, sous réserve de l'approbation de la révision du Contrat de

Territoire de Vie de la REGION MULHOUSIENNE en séance du Conseil Général des 7 et 8 décembre 2011,

- approuve la convention de partenariat et de cofinancement relative à la mise en place de la navette de Noël MULHOUSE - ECOMUSEE, selon le modèle joint en annexe à la présente délibération,
- autorise le Président du Conseil Général à signer cette convention,
- autorise le Président du Conseil Général à solliciter les fonds FEDER et à signer le dossier de demande de subvention, ainsi que le plan de financement prévisionnel, concernant la navette de Noël de l'Ecomusée 2011,
- valide la demande de fonds FEDER qui seront sollicités au titre de la mesure « Transport et développement durable », pour un montant maximum de 2 000 €, soit 25 %,
- dans le cas de l'octroi des fonds FEDER sollicités, approuve les termes de la convention d'octroi des fonds européens, dont le modèle est joint à la présente délibération et autorise d'ores et déjà le Président du Conseil Général à signer avec la Région Alsace (autorité de gestion du volet compétitivité du programme communautaire compétitivité régionale et emploi) la ou les futures conventions particulières, élaborées sur la base de ce modèle, pour percevoir les subventions FEDER dans le cadre du financement de ce service de navette de Noël 2011.
- approuve l'imputation de l'éventuelle recette issue des fonds FEDER au programme A 691, chapitre 74, nature 74772, fonction 81.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président



Remy WITH

Adopté
voix contre
abstentions